

# Les origines de la France

## Des Celtes aux premiers Capétiens

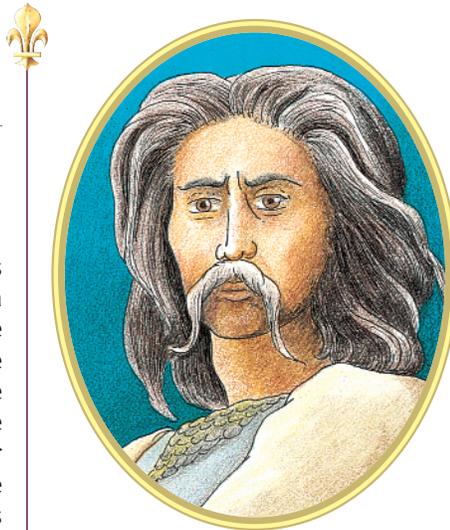
### Les Celtes

Les premiers peuplements celtes s'installent dans le nord-est de la Gaule vers 1200 av. J.-C., avant de descendre progressivement vers le Centre et le Sud jusqu'à la fin de l'âge du bronze (vers 900 av. J.-C.). Le début de l'âge du fer est marqué par la mise en place d'une véritable civilisation celtique qui établit des liens commerciaux avec les peuples du bassin méditerranéen et construit les premiers grands oppidums (villes fortifiées).

L'influence celte atteint son apogée entre le V<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. avec la civilisation de la Tène. Les Celtes pillent Rome en 390 av. J.-C., puis prennent Delphes en 279 av. J.-C. La Gaule est occupée par plusieurs grandes tribus (comme les Helvètes, les Arvernes, les Carnutes, les Sénons, les Vénètes), dont les noms ont laissé leur empreinte en France (Paris pour la tribu des Parisii ou encore Reims pour les Rèmes).

### La civilisation gallo-romaine

La conquête de la Gaule transalpine, divisée en plus de 60 *civitates* (sortes de petits États-nations), par Jules César à partir de 59 av. J.-C., se solde, après la victoire des Gaulois à



Vercingétorix

Gergovie en juin 52 av. J.-C., par la défaite de la résistance gauloise avec la capture de Vercingétorix à Alésia en septembre de la même année.

Dès 49 av. J.-C., la citoyenneté romaine est donnée aux populations des cités de la Gaule transalpine, mettant ainsi en place le processus de romanisation de la Gaule et de la civilisation celte. L'empereur Auguste, à partir de 27 av. J.-C., donne une nouvelle organisation à la Gaule en incorporant trois nouvelles provinces (Belgique, Lyonnaise et Aquitaine) et en établissant le principal centre de gouvernement de la Gaule à Lugdunum (Lyon).

La civilisation gallo-romaine se développe durant trois siècles. Le christianisme, malgré des débuts difficiles, commence à s'implanter

avec l'accord de la liberté de culte (édit de Milan en 313) et, surtout, la promulgation du christianisme comme religion d'État en 380 sous l'empereur Théodose. Hilaire, évêque de Poitiers, et Martin de Tours participent grandement à la christianisation de la Gaule au IV<sup>e</sup> siècle.

La civilisation gallo-romaine, protégée par la Pax Romana depuis trois siècles, connaît ses premières difficultés avec le partage de l'Empire romain en 395 (empires d'Orient et d'Occident) et les premières invasions barbares.

### Les invasions barbares

Quelques tribus germaniques avaient déjà le statut de peuples fédérés depuis de nombreuses années. Mais, à partir de 406, arrivent massivement sur le Rhin les Vandales, les Suèves et les Alains qui traversent la Gaule jusqu'en Espagne. En 412, les Wisigoths (qui ont pillé Rome en 410) les repoussent. Ils établissent leur royaume en Aquitaine et prennent Toulouse pour capitale. L'année 418 marque le début d'une longue série d'invasions (comme celle des Burgondes qui s'installent en 443 en Savoie). Les nouveaux peuples arrivés en Gaule obtiennent le statut de peuples fédérés et participent eux-mêmes à la lutte contre les autres envahisseurs.

En 451, les Huns d'Attila sont repoussés à la bataille des champs Catalauniques par une coalition de peuples barbares (Wisigoths d'Aquitaine, Burgondes, Alains et Francs) et de Gallo-Romains.

La chute de l'Empire romain en 476, après la prise de pouvoir d'Odoacre et l'arrivée en Gaule d'un nouveau peuple, les Francs Saliens menés par Clovis, marque un tournant dans l'Histoire.

Les victoires sur les Gallo-Romains (bataille de Soissons en 486), sur les Alamans (bataille de Tolbiac, 496) et les Wisigoths (bataille de Vouillé, 507) permettent à Clovis (baptisé en 496 à Reims par l'évêque Rémi) de prendre le contrôle de la quasi-totalité de la Gaule (excepté les territoires des Burgondes et une partie du sud de la Gaule).

### Les Francs

Le royaume de Clovis (de la dynastie des Mérovingiens) est partagé, selon la coutume, entre ses trois fils. La division en trois parties (l'Austrasie, la Neustrie, la Bourgogne) est à la source de luttes violentes pour le pouvoir et la réunification du royaume.



Clovis



# La Législative

## Assemblée législative

1<sup>er</sup> octobre 1791  
 au 20 septembre 1792

L'Assemblée législative succède à l'Assemblée constituante le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Très rapidement, les intérêts divergents du roi et des républicains vont mener la France et sa monarchie constitutionnelle vers l'échec et aboutir à la proclamation de la République.

La nouvelle Assemblée est en effet partagée entre partisans du respect de la monarchie constitutionnelle (les Feuillants), partisans de la transformation de la monarchie constitutionnelle en république (Girondins et Montagnards) et une masse de députés sans avis tranché.

Louis XVI, bien décidé à utiliser son droit de veto, bloque toutes les décisions qui menacent l'ordre social.

L'économie française, toujours lourdement endettée, voit sa situation s'aggraver avec la fermeture des marchés aux produits venant de France et la chute brutale de la valeur de l'assignat (ancêtre du billet de banque).

Enfin, pour des raisons contradictoires, partisans de la Révolution et du roi poussent le pays vers la guerre avec l'Europe. Les uns, persuadés qu'il faut exporter la Révolution par la guerre, les autres, convaincus que la défaite de la France permettra un retour à la monarchie. La déclaration de guerre est officielle le 20 avril 1792 avec le vote de l'Assemblée législative et l'approbation de Louis XVI. L'armée française, mal préparée, commandée en grande partie par des officiers favorables au roi, va de défaite en défaite.

En juin, un veto du roi concernant le rassemblement des volontaires soulève le

mécontentement du peuple de Paris qui à deux reprises envahit les Tuileries et tente d'humilier le roi et sa famille. Les députés déclarent la Patrie en danger le 11 juillet 1792. Le manifeste de Brunswick du 25 juillet, en menaçant le peuple de Paris de représailles si la famille royale est maltraitée, renforce l'opposition à la monarchie. Le 10 août, les dirigeants de la « Commune révolutionnaire » de Paris lancent près de 20 000 émeutiers à l'assaut des Tuileries, défendues par moins de 2 000 gardes suisses et nobles qui, après une vive résistance, sont submergés et finalement sauvagement massacrés. Louis XVI et sa famille se réfugient à l'Assemblée législative.

Les mouvements des 9 et 10 août 1792 provoquent la chute définitive de la monarchie. Celle-ci est abolie, alors que le roi et sa famille sont emprisonnés.

Une masse de volontaires vient rejoindre les armées françaises, alors que le régime se durcit avec la politique radicale de Danton qui annonce l'instauration du régime de la « Terreur ».

L'avancée des troupes prussiennes, les massacres révolutionnaires de début septembre à Paris et dans certaines villes de province plongent la France dans une atmosphère de peur. Dans cette ambiance tendue les députés décident de convoquer une Convention nationale.

La Convention nationale se réunit et décide le 22 septembre d'établir la 1<sup>re</sup> République, mettant un terme à l'expérience malheureuse de l'Assemblée législative, ainsi qu'à des siècles de monarchie.

# Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

26 août 1789

*Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.*

*En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.*

**Article premier** - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Article 2** - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

**Article 3** - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Article 4** - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

**Article 5** - La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

**Article 6** - La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

**Article 7** - Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

**Article 8** - La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

**Article 9** - Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

**Article 10** - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

**Article 11** - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

**Article 12** - La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

**Article 13** - Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

**Article 14** - Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

**Article 15** - La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

**Article 16** - Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

**Article 17** - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

# Napoléon I<sup>er</sup>

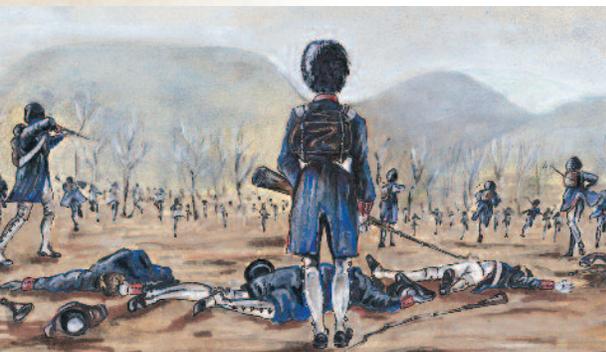
📍 Ajaccio, 1769 – † Sainte-Hélène, 1821



## Empereur des Français

de 1804 à 1815

**Absolutiste, le pouvoir de Bonaparte entraîne plusieurs tentatives d'opposition (attentat de la rue Saint-Nicaise, complot de Cadoudal) qui pourtant n'empêchent pas sa nomination comme empereur des Français le 18 mai 1804.**



**N**apoléon I<sup>er</sup> est sacré le 2 décembre 1804 à Notre-Dame de Paris par le pape Pie VII. Désormais, l'Empereur nomme les membres de sa famille aux postes clés des royaumes nouvellement constitués – Hollande, Westphalie, Naples – et devient également roi d'Italie en 1805.

Son travail, comme consul et comme empereur, est immense et efficace. Napoléon I<sup>er</sup> poursuit la réorganisation de la justice (Code Napoléon, Code civil, suivi du Code d'instruction criminelle en 1808 et enfin du Code pénal en 1810) et de l'économie (Code du commerce en 1806). Mais le règne de Napoléon I<sup>er</sup> est marqué par un état de guerre quasi permanent avec une grande partie de l'Europe.

Menacée par la constitution d'une puissante armée d'invasion stationnée sur les côtes de la Manche, l'Angleterre forme une troisième coalition avec la Russie et l'Autriche (1805-1806). L'Autriche capitule à la suite de la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) et de la signature du traité de Presbourg (26 décembre 1805). Les victoires sur le continent n'effacent pas la défaite de la marine française face à l'amiral Nelson à Trafalgar (21 octobre 1805). Napoléon met en place le blocus continental pour isoler l'Angleterre, mais sans réel succès. La Prusse, l'Angleterre et la Russie forment la quatrième coalition (1806-1808). Les victoires de Napoléon (batailles d'Iéna et d'Auerstadt contre les Prussiens, puis prise de Berlin en octobre 1806, de Friedland contre les Russes en juin 1807) se soldent par le traité de Tilsit qui assure la suprématie française en Pologne et amoindrit la Prusse, tandis que les divers États allemands se regroupent dans la Confédération du Rhin alliée à la France. Les difficultés rencontrées par son frère Joseph Bonaparte en Espagne en 1808 obligent Napoléon I<sup>er</sup> à intervenir avec la Grande Armée. Il doit laisser le plus gros de ses troupes en Espagne pour assurer l'ordre face à un peuple insurgé qui mène la guérilla avec l'appui des Anglais.

La résistance efficace du peuple espagnol donne espoir à tous les ennemis de la France et de Napoléon.

La cinquième coalition (1809) tente de profiter de cette faiblesse. Mais, battue à Eckmühl (22 avril) et à Wagram (5-6 juillet 1809), l'Autriche perd une partie de ses possessions par le traité de Vienne (14 octobre 1809).

En 1810, l'empire napoléonien est à son apogée. Il regroupe plus de 70 millions de personnes et s'étend sur une très grande partie de l'Europe (750 000 km<sup>2</sup>). Napoléon I<sup>er</sup> se lance alors dans la campagne de Russie sans la totalité de ses armées. Il franchit le fleuve Niemen avec 400 000 soldats de toutes nationalités. La victoire de Borodino, de la Moskova et la prise de Moscou (septembre 1812) semblent annoncer une nouvelle victoire. Mais la politique de destruction systématique des villes et des ressources par les Russes oblige Napoléon à se retirer pendant l'hiver. La Grande Armée est décimée par le froid et la faim et les combats contre les Russes. La campagne de Russie est un désastre : à peine 20 000 soldats de la Grande Armée rentrent en Allemagne en décembre 1812.

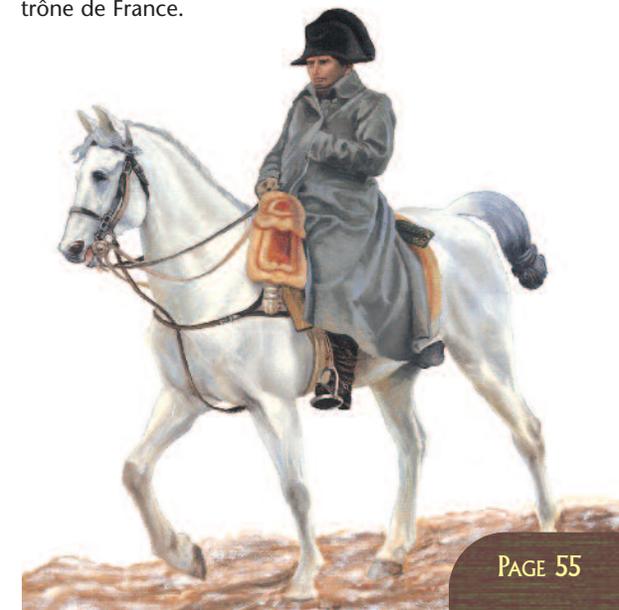
Une sixième coalition entraîne à nouveau l'Europe contre la France. Après quelques victoires à Lützen (2 mai 1813), Bautzen (20-21 mai 1813) et à Dresde, Napoléon I<sup>er</sup> recule à la bataille des Nations à Leipzig (16-18 octobre 1813), accablé par un ennemi deux fois plus nombreux. Napoléon perd ses derniers alliés allemands qui rejoignent la coalition. Début 1814 les Autrichiens, les Russes, les Prussiens, les Allemands, les Suédois, les Anglais, les Espagnols, les Portugais et les Napolitains envahissent la France. Malgré une résistance acharnée et de nombreuses victoires de Napoléon qui réussit là de véritables exploits, Paris tombe le 30 mars 1814. L'Empereur doit renoncer au pouvoir et abdiquer à Fontainebleau le 6 avril 1814. Il est exilé sur l'île d'Elbe (de mai 1814 à avril 1815). La France perd toutes ses conquêtes par le traité de Paris (30 mai 1814).



Le congrès de Vienne restaure à nouveau les États monarchiques écrasés par l'empire napoléonien. Mais la France sauve l'essentiel grâce à l'habileté de Talleyrand rallié aux Coalisés. En avril 1815, Napoléon, averti de l'impopularité de la monarchie restaurée par les Alliés, quitte l'île d'Elbe, débarque en France où il est accueilli en sauveur et entre à Paris abandonnée par le roi Louis XVIII. Ce sont les Cent-Jours, du 21 mars au 22 juin 1815, qui voient Napoléon restaurer l'Empire sur une base plus libérale. Mais l'Europe lui déclare la guerre et l'armée de Napoléon est définitivement écrasée à Waterloo le 18 juin 1815. Napoléon abdique une fois de plus le 22 juin 1815. Il est envoyé, sous la surveillance des Anglais, sur l'île de Sainte-Hélène, au large de l'Afrique du Sud, où il meurt le 5 mai 1821.

Napoléon I<sup>er</sup> laisse une empreinte indélébile dans les institutions et le fonctionnement de l'État français. Sa forte personnalité a marqué les esprits de façon durable. La légende survivra à sa mort. Il reste l'un des plus grands et des plus célèbres personnages de l'histoire de France et de l'Europe.

La monarchie succède à l'empire à l'été 1815 avec le retour des Bourbons sur le trône de France.





# Nicolas Sarkozy

Paris, 1955



**Président de la République**  
de 2007 à 2012

**Élu avec 53,06 % face à Ségolène Royal, la candidate socialiste, Nicolas Sarkozy devient le sixième président de la cinquième République.**

Nicolas Sarkozy est né à Paris le 28 janvier 1955. Avocat, il partage sa vie une première fois avec Marie-Dominique Culioli qu'il a épousée le 23 septembre 1982 et dont il a deux fils, Pierre et Jean. Il se remarie en octobre 1996 avec Cécilia Ciganer-Albeniz dont il a un fils, Louis, né en 1997. Tour à tour conseiller régional, conseiller général, député, ministre, etc., il acquiert une expérience qui lui permettra de devenir président de la République française. Il rejoint en effet la politique dès 1974, après le décès de Georges Pompidou, en adhérant à l'Union des démocrates pour la République (UDR). Il milite pour l'élection de Jacques Chaban-Delmas qui est éliminé au premier tour. Giscard d'Estaing l'emporte de justesse contre François Mitterrand.



Sa carrière politique débute vraiment avec son entrée au conseil municipal de Neuilly-sur-Seine en 1977 dont il devient maire en 1983, et avec son entrée au comité central du RPR (Rassemblement pour la République). Il a 28 ans. Il est député à 34 ans (mars 1988) et ministre du Budget à 38 ans (de 1993 à 1995). Lors de l'élection présidentielle de 1995, il choisit Édouard Balladur contre Jacques Chirac et doit par la suite faire preuve de beaucoup de finesse politique pour revenir dans le camp du président Chirac et reprendre la direction du parti. Il est battu aux élections européennes de 1999 : la liste qu'il conduit conjointement avec Alain Madelin (RPR-Démocratie Libérale) arrive seulement en troisième position avec 12,8 % des suffrages loin derrière la liste emmenée par Dominique Baudis (RPR-UDF, 25,58 %). Il se retire de la politique nationale et rejoint pour un temps son cabinet d'avocats.

En 2002, il est réélu député avec un score de près de 70 % des voix. Cette brillante réélection devient pour lui un véritable tremplin au cœur du débat politique, économique et social qui fait rage dans le pays.

Dans le gouvernement Raffarin, il est nommé ministre de l'Intérieur (2002-2004) puis ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, poste qu'il occupe de mars à novembre 2004. Le 29 novembre 2004, il est élu président de l'UMP (Union pour la majorité présidentielle) et démissionne de son ministère.

En janvier 2006, il esquive la crise du Contrat première embauche en prenant ses distances avec le projet du Premier ministre Dominique de Villepin, s'en tenant quasi exclusivement à son rôle de ministre de l'Intérieur. Le 14 janvier 2007, il devient le candidat officiel de l'UMP à l'élection présidentielle.

Prônant une politique libérale fondée sur les valeurs du travail et la responsabilité individuelle, Nicolas Sarkozy se présente aux Français comme l'homme de la rupture.

Le 22 avril 2007, avec un record de participation, le premier tour des élections le place en tête (31,18 %), devançant de près de 6 % sa poursuivante Ségolène Royal (25,87 %). Le 6 mai, il est élu président de la République.

Après un quinquennat mouvementé et souvent contesté dans les réformes engagées, Nicolas Sarkozy se représente à l'élection présidentielle de mai 2012, mais il est battu par François Hollande, son adversaire de gauche.



# François Hollande

Rouen, 1954



**Président de la République**  
à partir de mai 2012

**Élu avec 51,64 % des suffrages face à Nicolas Sarkozy, François Hollande devient, à 58 ans, le septième président de la V<sup>e</sup> République. Il est le second président de gauche (socialiste) après François Mitterrand, de la V<sup>e</sup> République.**

François Hollande est né le 12 août 1954 à Rouen. Il est député de la première circonscription de la Corrèze et préside le conseil général de la Corrèze depuis 2008. Premier secrétaire du parti socialiste de 1997 à 2008, il a été désigné candidat du parti socialiste et du parti radical de gauche pour l'élection présidentielle de 2012, à l'issue de la primaire qu'il a remporté, au second tour face à Martine Aubry, le 16 octobre 2011.

François Hollande adhère au parti socialiste en 1979. À la suite de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République



(10 mai 1981), il devient chargé de mission pour l'Élysée. En 1983, il est nommé directeur de cabinet de Max Gallo et de Roland Dumas. En juin 1988, à la suite de la réélection de François Mitterrand, il se présente une nouvelle fois en Corrèze et est élu député de la première circonscription et deviendra, à l'Assemblée nationale, secrétaire de la Commission des finances et du plan et rapporteur du budget de la Défense.

Conseiller municipal d'opposition à Ussel depuis six ans, François Hollande se présente en 1989 au conseil municipal de Tulle et devient adjoint au maire de la ville.

Aux élections législatives de 1993, il perd son siège de député. À l'élection municipale, la gauche perd Tulle.

En 1997, la gauche plurielle gagne les élections et François Hollande retrouve son siège de député. En 1999, c'est lui qui mène la liste PS/PRG/MDC qui arrive en tête aux élections européennes.

En 2001, il est élu maire de Tulle et sera réélu aux législatives de juin 2002.

En juin 2007, il est réélu député de la première circonscription de la Corrèze avec 60,25 % des suffrages exprimés. L'année suivante, la liste qu'il conduit à l'élection municipale de Tulle l'emporte avec 72,20 % des suffrages.

Cette même année, il est élu conseiller général de la Corrèze dans le canton de Vigeois.

Le 26 novembre 2008, Martine Aubry lui succède au poste de premier secrétaire du parti socialiste.

Auteur de plusieurs ouvrages d'analyses politiques, fils du Dr Georges Hollande, aux opinions politiques de droite et de Nicole Tribert, assistante sociale et proche de la gauche, François Gérard Georges Hollande est père de quatre enfants qu'il a eus avec Ségolène Royal : Thomas, Clémence, Julien et Flora.

Le couple, non marié, va se défaire et la séparation est annoncée le soir des élections législatives de 2007. Sa nouvelle compagne, journaliste, se nomme Valérie Trierweiler.

Le 22 avril 2012, le premier tour des élections lui donne 28,6 % des suffrages contre 27,2 % au président sortant. Marine Le Pen arrive en 3<sup>e</sup> position avec 17,9 % des suffrages, suivie de Jean-Luc Mélenchon (11,1 %) et François Bayrou (9,1 %). Aucun autre des cinq candidats n'atteint la barre des 5 %.

Le 6 mai, François Hollande est élu président de la République avec 51,64 % des suffrages face à Nicolas Sarkozy (48,36 %).

PRÉSIDENT :  
FRANÇOIS HOLLANDE